

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT-LEONARD

Réunion du conseil municipal du 20 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce vendredi 20 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LEONARD, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, sont réunis dans la salle Henri Lambert, sur ma convocation, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon les résultats portés au procès-verbal,

Bernard HOGUET, Maire sortant, passe à l'appel nominal et déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Madame	BOLEA Marie-José
Madame	MALANDAIN Bernadette
Madame	DEGREMONT Marie-Lise
Madame	LEVARAY Catherine
Madame	PRADIGNAC Patricia
Monsieur	DAUDRUY François
Monsieur	VERDIERE Ludovic
Madame	PRIEUR Marie-Pierre
Madame	LEQUEUX Sandrine
Monsieur	MAILLARD Ludovic
Madame	LETELLIER Nathalie
Monsieur	LEMESLE Samuel
Monsieur	HOCH Aloïse
Monsieur	DUPREY Sébastien
Monsieur	DUMARQUEZ Antoine
Monsieur	BALIER Victor
Monsieur	VASSEUR Louis



Monsieur MAGUET Claude

Madame PITTE Audrey

Il est procédé immédiatement, suivant l'article L2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme **CLAUDE** obtenant l'unanimité/~~la majorité~~ des suffrages, est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elles) a acceptées.

Je passerai la présidence de séance à la doyenne des membres du Conseil Municipal, Madame Marie-José BOLEA.